



Remboursement d'un avoir ?

Par **matthieuw**, le **14/06/2011 à 16:09**

Bonjour,

J'ai acheté un sac d'une valeur de 120 euros dans une boutique indépendante.

Après avoir offert ce sac à mon amie, je décide de le ramener car la couleur ne lui correspondait pas.

Je décide donc de retourner au magasin pour un changement de sac hors il n'y avait plus de sac de ce genre dans le magasin.

La vendeuse me donne donc un avoir de 120 euro mais après une dizaine de visites au magasin elle me dit que les sacs qu'elle doit recevoir ne sont toujours pas arrivés et ça fait 3 mois qu'elle me dit ça.

Puis je demande un remboursement à la place de l'avoir ?

Merci

Par **Claralea**, le **14/06/2011 à 16:14**

Bonjour,

Ce n'est pas une erreur du magasin ou un problème sur le sac, mais bel et bien vous qui avez fait une erreur de couleur, enfin votre amie ne l'aimait pas. Le magasin n'est donc pas tenu de vous le rembourser.

La commerçante n'était pas obligée de vous faire un avoir, juste un échange. En vous faisant cet avoir, elle a fait un geste commercial, vous ne pouvez lui demander un remboursement pour un sac qui n'avait aucun défaut.

Par ailleurs, lui avez-vous demandé la durée de validité de cet avoir, pour certains magasins, c'est un mois, pour d'autres un an, donc posez lui la question avant que votre avoir ne vaille plus rien et perdre ainsi 120 euros